

Sujet : [INTERNET] Observations sur le projet de réserve naturelle nationale "Seine Champenoise"

De : catherine arnaud <

Date : 15/12/2022 15:24

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe mes observations concernant le projet de réserve naturelle nationale "Seine Champenoise".

Vous remerciant par avance de prendre en compte ces observations avant décision définitive concernant l'espace de navigation du Cercle d'Aviron Nogentais.

Salutations distinguées

ARNAUD Catherine

— Pièces jointes : —

LETTRE D'OBSERVATION - PROJET DE RESERVE NATIONALE.docx

17,8 Ko

Lettre d'observation : Projet de réserve naturelle nationale « Seine Champenoise »

De : ARNAUD Catherine

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous fais part de mes observations suite au projet de la réserve naturelle nationale « Seine Champenoise » :

- En tant que licenciée, éducatrice fédérale d'aviron et vice-présidente du Cercle d'Aviron Nogentais, je constate que lors de l'élaboration de votre projet vous avez oublié de prendre contact avec les responsables de notre association pour connaître l'historique, les activités, les parcours utilisés sur la Seine ainsi que nos projets et investissements futurs.
Comment avez-vous eu connaissance que le Cercle d'Aviron Nogentais était uniquement présent en limite aval du périmètre de réserve sur la Seine, soit environ sur un linéaire de 2 kms ? Auprès de qui avez-vous obtenu cette information ?
- Notre association pratique l'aviron depuis de nombreuses années sur la Seine et nos membres naviguent régulièrement jusqu'à Marnay sur Seine. Un bateau à moteur les suit pour assurer la sécurité des pratiquants.
- Concernant les bateaux de sécurité, nous possédons déjà un bateau électrique et cette année il a été voté par le comité directeur l'acquisition d'un moteur électrique plus performant pour équiper une de nos coques et remplacer le moteur thermique. Pour cause de budget nous ne pouvons pas changer tous les moteurs thermiques en une fois.
Pour pouvoir encadrer nos adhérents, en 2019 huit membres de notre association ont passé leur permis « Eaux intérieures » financés par leur propre soin. Tous des bénévoles !
- Nos licenciés participent à la journée « Seine propre » et tout au long de l'année, à bord de nos embarcations de sécurité nous ramassons les déchets que nous trouvons afin de garder notre espace et lieu de navigation aussi propre que possible.
- Pourquoi le canoé-kayak est-il autorisé sur le territoire de la réserve naturelle nationale « Seine Champenoise » et pas l'aviron qui est une embarcation propulsée uniquement en ramant par la force des jambes et des bras ??
- Pourquoi l'activité du paddle qui est également une embarcation à fond plat n'est-elle pas autorisée au même titre que le canoé-kayak ??
Depuis l'été 2020 nous organisons des journées découvertes en paddle, des journées pédagogiques avec des lycées, des collèges et des comités d'entreprise. Nous partons, parfois, de Marnay, de Pont sur Seine en fonction de la demande.
Quid de ces journées qui nous permettront, peut-être dans le futur, de pérenniser un emploi ?
- Que va devenir notre randonnée labellisée en aviron, qui déjà à cause du COVID a été interrompue, quel avenir pour la randonnée paddle que nous envisagions de faire en juillet 2023 ?
Faudra-t-il qu'à chaque manifestation nous attendions l'accord de Monsieur Le Préfet ?
Ces manifestations publiques nous permettent financièrement de faire vivre notre association.
- Pour votre information, dans le département de l'Aube il n'existe que deux clubs d'aviron et qu'à Nogent sur Seine nous avons une rameuse paralympique médaillée aux jeux de Tokyo.

Pour votre connaissance, le fonctionnement de notre club n'est assuré que par des bénévoles.

Quel avenir à notre association si nous devons ramer uniquement en aval du périmètre de la réserve sur la Seine soit environ 2 kms ?

Vous remerciant d'avoir pris la peine de lire mes observations et de prendre celles-ci en considération en vue de modifier votre décision concernant notre espace de navigation.

Vous priant, Madame, Monsieur, de recevoir mes cordiales salutations

Fait à Barbuise le 15 décembre 2022 pour avis.